

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 02 AVRIL 2015 A 20H00**

**L'an deux mil quinze, le jeudi deux avril à vingt heures ,**

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 27/03/2015

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland – GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien – FERRE Sylvie – BORDEAU Dominique - LAUNAY André - TOURATIER Tony -DURAND Katia

Excusés : Mme LANDAIS Linda et M.ROUEIL Samuel

Secrétaire : M.BORDEAU Dominique

Arrivée de M.ROUEIL Samuel à 20 heures 30

**1. Procès-verbal de la séance du 26/02/2015**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation des comptes administratifs communaux et lotissement 2014 – Délibérations 15 et 16 - 2015**

**Budget communal :**

Sous la présidence de Mme Sandrine GUENERY, adjointe au maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2014 :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	<b>152 414.43 €</b>	Dépenses	<b>29 366.79 €</b>
Recettes	<b>193 560.25 €</b>	Recettes	<b>95 627.33 €</b>
Excédent de clôture	<b>41 145.82 €</b>	Excédent de clôture	<b>66 260.54 €</b>
Résultat de l'exercice 2014	<b>107 406,36 €</b>		

D'où un excédent global de clôture de 107 406.36 €

**Décision :**

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

## Budget Lotissement :

Sous la présidence de Mme Sandrine GUENERY, adjointe au maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif lotissement 2014 :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	<b>4745,66 €</b>	Dépenses	<b>2382,33 €</b>
Recettes	<b>6293,79 €</b>	Recettes	
Excédent de clôture	<b>1548,13 €</b>	Déficit de clôture	<b>2382,33 €</b>
Résultat de l'exercice 2014		- <b>834,20 €</b>	

### Décision :

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du lotissement 2014.

### **3. Approbation des comptes de gestion communaux et lotissement 2014 – Délibération n°17-2015**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter **les budgets primitifs de l'exercice 2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé **les comptes administratifs 2014**;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations **du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014**

2° Statuant sur **l'exécution du budget de l'exercice 2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour le budget communal et le lotissement , pour l'exercice **2014** par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part .

### **4. Reprise des résultats – Délibérations n°18-2015**

#### Budget communal

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide la reprise de résultat du compte administratif 2014 de la commune et d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Considérant que l'exercice fait apparaître un excédent cumulé d'exploitation de **159 504,53 €**  
Un excédent de financement de la section d'investissement de **66 260,54 €**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Détermination du résultat d'exploitation 2014 à affecter :**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
Résultat exercice 2014	41 145,82 €	excédent d'investissement 2014	66 260,54 €
Excédent antérieur reporté	128 141,08 €	Solde d'exécution N-1	-76 042,91 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>169 286,90 €</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 9 782,37 €</b>

#### **Affectation du résultat d'exploitation :**

Le résultat d'exploitation de l'année 2014 obtenu ci-dessus est affecté au budget 2015 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de	<b>159 504,53 €</b>	au compte R 002 ;
Affectation du déficit d'investissement de	<b>9 782,37 €</b>	au compte R 001 ;
Affectation en réserve	<b>9 782,37 €</b>	au compte 1068

#### **Budget Lotissement**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### **Détermination du résultat d'exploitation 2014 à affecter :**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
Résultat exercice 2014	1548,13 €	déficit d'investissement 2014	- 2 382,33 €
Excédent antérieur reporté	0 €	Solde d'exécution N-1	-7 030 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1548,13 €</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 9 412,33 €</b>

#### **Affectation du résultat d'exploitation :**

Le résultat d'exploitation de l'année 2014 obtenu ci-dessus est affecté au budget 2015 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de	<b>1548,13 €</b>	au compte R 002
Affectation du déficit d'investissement de	<b>9412,33 €</b>	au compte R 001

### **5. Vote du budget communal – Délibération n°19-2015**

Monsieur le Maire expose une proposition du budget primitif pour l'année 2015 :

**En section de fonctionnement**, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 340 974,53€

<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	
Chapitre 011	Charges à caractère général	96 250,00 €
Chapitre 012	Charges du personnel	45 800,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	11 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	26 800,00 €
Chapitre 66	Charges financières (intérêts d'emprunt)	2 208,39 €
Chapitre 68	Dotation aux provisions	39 737,65 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	15 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section investissement	94 997,49 €
Chapitre 042	Dotation aux amortissements	9 181,00 €
<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	
Chapitre 002	Excédent reporté	159 504,53 €
Chapitre 70	Produit des services	8 720,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	91 695,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	57 450,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion	19 605,00 €
Chapitre 042	Transfert entre sections	4 000,00 €

**En section investissement**, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 125 337,60 €

<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	
Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	9 782,37 €
Chapitre 016	Emprunts et dettes	8 528,49 €

Chapitre 021	Immobilisations corporelles	11 000,00 €
Chapitre 040	Transfert entre sections	4 000 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	376,74 €
Opération n°21	Voirie	10 000,00 €
Opération n°85	Acquisition de matériel	9 650,00 €
Opération n°97	Assainissement	10 000,00 €
Opération n°99	Bâtiments communaux	8 000,00 €
Opération n°101	Eclairage public	2 000,00 €
Opération n°103	Aménagement du bourg	1 000,00 €
Opération n°108	Halle	2 000,00 €
Opération n°111	Salle communale	9 000,00 €
Opération n°112	Aménagement des plans d'eau	40 000,00 €

<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	94 997,49 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre - Amortissements	9 181,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	376,74 €
Opération n°112	Aménagements des plan d'eau - subvention	8 000,00 €
Compte 10222	F.C.T.V.A	3 000,00 €
Compte 1068	Excédent de fonctionnement	9 782,37 €

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget de la commune tel qu'il a été présenté par le Maire.

### **6. Vote du budget lotissement – Délibération n°20-2015**

Monsieur le Maire expose une proposition du budget primitif pour l'année 2015 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 21 551,13 €

En section investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 19 413,33 €

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
Comptes	Intitulé	Montant	Comptes	Intitulé	Montant
023	Virement à la section investissement	1 549,13 €	7133	Intégration travaux	10 001,00 €
608	Intérêts d'emprunts et charges diverses	10 001,00 €	002	Excédent cumulé reporté	1 548,13 €
622	Divers frais	10 000,00 €	796	Transfert charges financières	10 001,00 €
658	Régularisation TVA	1,00 €	758	Régularisation TVA	1 €
	<b>TOTAL</b>	<b>21 551,13 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>21 551,13 €</b>

#### **Section investissement**

Dépenses			Recettes		
Comptes	Intitulé	Montant	Comptes	Intitulé	Montant
001	Déficit cumulé reporté	9 412,33 €	1641	Emprunt	17 864,20 €
3355	Travaux en cours	10 001,00 €	021	Virement de la section fonctionnement	1 549,13 €
	<b>TOTAL</b>	<b>19 413,33 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>19 413,33 €</b>

## Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget lotissement tel qu'il a été présenté par le Maire.

### 7. Vote des taux d'imposition – Délibération n°21-2015

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	BASE IMPOSITION 2014	TAUX 2014	BASE IMPOSITION 2015	Pas d'augmentation	Produit fiscal
TAXE HABITATION	135 670	13,36	<b>137 400</b>	13,36%	<b>18 357 €</b>
TAXE FONCIERE	81 189	19,76	<b>86 000</b>	19,76%	<b>16 994 €</b>
TAXE FONCIERE (non bâti)	73 413	36,10	<b>74 200</b>	36,10%	<b>26 786 €</b>
TOTAL PRODUIT FISCAL					<b>62 137 €</b>

### M. le maire rappelle les compensations allouées par l'état :

- TH 3 577 €
- TF (bâti) 473 €
- TF (non bâti) 7 004 €
- TP (CFE) 7 €
- Total 11 061 €

PRODUIT TOTAL IMPOSITION + COMPENSATION = 73 198 €

### 8. Convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur supports d'éclairage public – Délibération n°22-2015

Monsieur le maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la SIAEP de la région Ouest de Château-Gontier.

VEOLIA Eau a sollicité M2O afin que cette dernière réalise les prestations sur le territoire. La télérelève des compteurs d'eau est un système innovant fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Chaque compteur est équipé d'un répéteur qui analyse en permanence les index et les transmet par ondes radio à une passerelle chargée de relayer ces informations. Celui-ci, est principalement installé sur les candélabres.

Dans ce cadre, la commune est sollicitée pour autoriser M2O à installer des répéteurs sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public. Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune.

Le titulaire (M2O) effectue la pose, la dépose et la maintenance des répéteurs à ses frais

Toute opération sur candélabre est effectuée dans les règles de sécurité et de signalisation en vigueur

Aucune redevance d'occupation domaniale n'est payée à la commune par le titulaire (M2O)

L'autorisation entre en vigueur le jour de la signature et établie pour une période allant jusqu'au 28 février 2022.

## Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'installation de répéteur sur les candélabres
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec M2O

## 9. Devis charpente couverture pour le mur d'affichage de la mairie – Délibération n°23-2015

Un devis a été sollicité auprès de la menuiserie PRAMPART de Marigné-Peuton pour façon, fourniture et pose d'une charpente de couverture pour le mur d'affichage extérieur de la mairie.

Le devis s'élève à 663€ HT pour deux éléments de charpente avec ferme intermédiaire, une ferme sur poteau de 95\*95 mm à droite et un panneau de claustra au dessus du muret bas pour faire filer des fleurs, couverture en planche agricole de 21\*175 à recouvrement. Lasure opaque rouge ral 3004 sur charpente 3 couches..

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la menuiserie PRAMPART de Marigné-Peuton pour façon, fourniture et pose d'une charpente de couverture pour le mur d'affichage pour un montant de 663 € HT.

## 10. ERDF : Redevance occupation domaine public communal – Délibération n°24-2015

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

M. le maire propose de statuer sur les redevances d'Occupation du domaine Public soit :

❖ **ERDF** : Population 233 hab.

**Formule de calcul** : 153 € x coef 2014 (1,2860) = **197 €** (plafond)

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public au plafond autorisé soit pour ERDF 197 €.

## 11. Groupama : remboursement d'honoraires – Délibération n°25-2015

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité auprès de l'assurance Groupama, dans le cadre de la protection juridique, la prise en charge financière des frais d'avocat concernant le recours en annulation adressé par M. et Mme de La Motte contre le refus du Maire de replanter des arbres dans le périmètre de protection du manoir de la Girouardière, monument historique inscrit.

Le remboursement s'élève au montant des frais engagés à savoir : 1151,04 €.

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement par Groupama des frais d'avocat pour un montant de 1151.04€ et autorise le maire à établir le titre de recettes correspondant.

## 12. Questions diverses

Désignation délégué ERDF : correspondant Dominique BORDEAU réunion le 30 avril 2015 à Louverné à 09 heures.

Proposition de formations organisées par l'AMF sur différents thèmes à diffuser aux conseillers municipaux.

Proposition de fleurissement des parterres. Revoir la facture de l'an passé et transmettre aux membres de la commission fleurissement. Plantation prévue le vendredi 17 avril et le samedi 18 avril.

Opération Argent de poche : réunion jeudi 23 avril à 20 heures, pour le conseil municipal pour prévoir les chantiers et à 20 heures 30 avec les jeunes et leurs parents salle La Peutonnaise.

Compte-rendu réunion commission bâtiment pour la restauration de la salle La Peutonnaise. Réunion avec le CAUE. Deux rendez-vous gratuits puis convention 300€/jour. Aide à la construction du projet, recherche subvention, accessibilité. Un bilan énergétique a déjà été établi en 2012.

Prochaine réunion mardi 12 mai 2015 à 20 heures.

Séance levée à 23 heures

S.POINTEAU

R.MEIGNAN

S.GUENERY

F.BELLEY

S.FERRE

Dominique BORDEAU

A.LAUNAY

S.ROUEIL

T.TOURATIER

K.DURAND